
BAPE-4.8

Référence:

4. Le climat sonore

Demande ou Question:

4.8 Le bruit constant qui serait généré par les activités du terminal pourrait nuire à la pratique de l'observation de la nature même si ce bruit apparaît faible au premier abord. Une bonne partie de l'identification des oiseaux se fait par leur chant. Les plus discrets, comme le Bruant de Nelson et le Râle jaune, deux autres espèces en péril qui fréquentent le marais, seront moins audibles et risquent de passer inaperçus. Le promoteur nous a déjà assuré que la pratique de l'observation de la nature ne serait pas affectée par l'implantation du terminal méthanier. Cependant, dans la synthèse de l'étude d'impact, il est spécifié que l'impact du bruit mesuré au marais (point A1) n'a pas été analysé puisqu'il ne s'agissait pas d'une zone habitée. Or, cette zone est la plus près du site où seraient érigées les installations du port méthanier. Le promoteur peut-il faire l'analyse des impacts du bruit pour:

- le Bihoreau gris dont le dortoir se trouve tout à côté ;
- le Râle jaune qui utilise la partie du marais située assez près ;
- les observateurs qui fréquenteront le secteur ?

Réponse:

Effectivement, tel que mentionné à la section 5.4.1.3 du rapport principal de l'étude d'impacts sur l'environnement, puisque aucune résidence n'est située à l'endroit du point A-1, celui-ci n'a pas été intégré comme Composante Valorisée de l'Environnement (CVE) dans l'évaluation du bruit. Par contre, Énergie Cacouna a réalisé des prévisions de niveau de bruit afin d'évaluer les impacts potentiels sur d'autres composantes incluant la faune aviaire; le point A-1 a notamment servi à cette évaluation. Ainsi, le tableau 6.4-8 du même rapport présente les effets prévus des perturbations sonores sur les habitats de la zone d'étude. Les paragraphes suivants présentent un sommaire de ce tableau en relation avec le Bihoreau gris, le Râle jaune et les observateurs qui fréquenteront le secteur.

Tel que présenté dans ce tableau, pendant la période de construction, une réduction potentielle de l'efficacité de l'habitat sur environ 200 m dans l'habitat forestier pourrait

BAPE-4.8

survenir (mentionnons que le dortoir à Bihoreau gris est situé à l'intérieur de ce périmètre). Une diminution de l'efficacité de l'habitat correspond à une diminution de l'abondance de la faune et/ou de sa diversité. Il est donc possible que le Bihoreau gris abandonne temporairement son dortoir pendant les travaux de construction. Par contre, il est également possible qu'il le réoccupe pendant la période d'exploitation, et ce, parce qu'aucune perte d'habitat n'est prévue pour le Bihoreau gris (c'est-à-dire que l'emplacement du dortoir demeurera intact) et que lors de l'exploitation, seules des perturbations minimales sont potentiellement prévues pour le rayon de 200 m présenté précédemment.

En ce qui a trait aux impacts potentiels sur le Râle jaune, tel que présenté dans la tableau 6.4-8 précédemment cité, seuls des effets minimaux sont prévus pour son habitat (le bassin est), et ce, tant pour les phases de construction que d'exploitation. Il est donc probable que le Râle jaune continue d'utiliser le bassin est. De plus, mentionnons que le programme de suivi environnemental proposé inclut un suivi de cette espèce à statut particulier (section 10.3.3.2 du rapport principal).

Enfin, concernant les observateurs de la faune aviaire, les sons qu'ils entendront pendant la construction comprendront : la machinerie sur le site du terminal proposé, les véhicules circulant sur la route du Port et les bruits de dynamitage. Pendant l'exploitation, la circulation de véhicules sera le principal bruit entendu par les observateurs. Pour ce qui est des opérations maritimes, la presque-île de Gros-Cacouna sera vraisemblablement un écran naturel entre les méthaniers (et leurs remorqueurs) et les observateurs situés dans le marais.